

Aide aux loisirs et à la culture

Pour cette nouvelle année scolaire (2024-2025), l'aide aux loisirs et à la culture proposée par la Municipalité, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est renouvelée.



Qui est concerné ?

Elle s'adresse aux enfants brevinois scolarisés en école élémentaire, du CP au CM2, pour leur permettre de s'inscrire dans un club sportif, ou à l'activité de leur choix. Elle peut également financer l'acquisition d'un équipement pour la pratique de cette activité.



Comment ?

Cette aide financière, d'un montant de 80 € par enfant, sera attribuée aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 850€, sur justificatif d'inscription à une activité et facture d'achat le cas échéant.



Alors n'attendez plus !
Choisissez et inscrivez vos enfants !



Plus de renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale,
Pôle social, 28 avenue Jules-Verne
au 02 40 82 35 00

Horaires d'accueil :
Lundi : de 14h à 17h
Du mardi au vendredi :
de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Aide aux loisirs et à la culture

Pour cette nouvelle année scolaire (2024-2025), l'aide aux loisirs et à la culture proposée par la Municipalité, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est renouvelée.



Qui est concerné ?

Elle s'adresse aux enfants brevinois scolarisés en école élémentaire, du CP au CM2, pour leur permettre de s'inscrire dans un club sportif, ou à l'activité de leur choix. Elle peut également financer l'acquisition d'un équipement pour la pratique de cette activité.



Alors n'attendez plus !
Choisissez et inscrivez vos enfants !



Plus de renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale,
Pôle social, 28 avenue Jules-Verne
au 02 40 82 35 00

Horaires d'accueil :
Lundi : de 14h à 17h
Du mardi au vendredi :
de 9h à 12h
et de 14h à 17h